



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid 19 :

Digne-les-Bains, le 04/04/2020

**Interdiction des locations saisonnières
dans le département**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 et afin de faire face à d'éventuels déplacements de personnes en direction des lieux touristiques du département à l'occasion des vacances de printemps, Olivier Jacob, préfet des Alpes-de-Haute-Provence a pris un arrêté interdisant aux hébergements à vocation touristique de recevoir du public jusqu'au 15 avril 2020.

La location, à titre touristique, des chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière est interdite dans toutes les communes du département.

Cette interdiction ne concerne pas l'hébergement au titre du domicile régulier des personnes qui y vivent, l'hébergement d'urgence ou l'hébergement pour des besoins professionnels.

Le préfet rappelle qu'en raison du confinement actuellement en vigueur, il ne doit y avoir aucun départ en vacances.

Il appelle à la responsabilité de chacun pour que les mesures de confinement soient strictement respectées, afin de limiter la propagation du coronavirus.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex